



## ***Illustrations des bonnes pratiques***

**Former le personnel à la sécurité**

***Critère 4.5.***

***Livret Sécurité – Environnement***

***CALITOM (16)***

# LIVRET

*sécurité - environnement*



---

## SOMMAIRE

Sécurité : règles générales	p 2
Sécurité : en cas de blessures	p 3
Sécurité : incendie	p 4
Sécurité : les toxiques	p 5
Environnement : la volonté de Calitom	p 7
Environnement : ISO 14001	p 8
Environnement : remarques	p 9
Environnement : Eco-agent	p 10
N°d'urgence au dos du document	

Madame, Monsieur,

Le respect des règles de sécurité et de l'environnement est une priorité pour CALITOM.

Ce document vous est remis afin de vous familiariser avec les principales règles de sécurité et les consignes environnementales à respecter sur nos sites.

Nous vous souhaitons que ces éléments vous permettent de devenir un acteur : de la sécurité et de la protection de notre environnement

Le Président  
Jean REVEREAULT

---

# — SÉCURITÉ : RÈGLES GÉNÉRALES —

CALITOM a fait de la sécurité de ses agents une priorité : visites sécurité, contrôles périodiques, protections sur machines, sensibilisation et formation des opérateurs, interventions de l'atelier entretien/maintenance...

**La sécurité est l'affaire de tous. Chacun peut à tout moment observer une anomalie, se doit de la faire connaître et de proposer une action d'amélioration. Nous devons avoir à l'esprit, en permanence, le souci de notre protection et celle de notre entourage.**

## *• Le respect des règles générales de sécurité*

- appliquer les règles de circulation,
- s'en tenir à une vitesse limitée à 20 km/h,
- porter des protections individuelles,
- ne pas rester dans la zone d'évolution des engins (grues, chariots, camions...) lors des opérations de chargement et de déchargement,
- fumer uniquement dans les zones prévues.

### **L'alcool**

- interdiction de prendre son poste sous l'emprise de l'alcool,
- interdiction de consommer de l'alcool durant les heures de travail.

### **Respecter les règles d'hygiène**

- laisser son poste de travail propre et en ordre chaque soir,
- veiller à garder propres les locaux communs (sanitaires, vestiaires et coin cuisine),
- interdiction de manger sur son poste de travail.

## — SÉCURITÉ : EN CAS DE BLESSURES —

### *. Vous êtes la victime, restez calme*

**Blessures légères** - se faire soigner (trousse à pharmacie).

**Brûlure thermique** - ne pas ôter ses vêtements,  
- mettre la zone atteinte sous l'eau pendant 15 minutes.

**Brûlure chimique** - ôter ses vêtements,  
- prendre une douche pendant au moins 15 minutes.

**Saignement important** - ne pas bouger et appeler au secours.

**Chute importante** - ne pas bouger et appeler au secours.

**Exposition au sang** - nettoyer la plaie au savon et rincer, -  
- désinfecter avec un antiseptique.

**Prévenir systématiquement votre encadrant**

### *. Vous êtes témoin d'un accident, restez calme*

**Si vous êtes sauveteur secouriste du travail**, effectuez les premiers gestes de secours.

**Dans le cas contraire**, informez immédiatement votre encadrant.

# SÉCURITÉ : INCENDIE

## • Les consignes à respecter

### Pour éviter un incendie


- interdiction de fumer en dehors des zones prévues,
- interdiction d'utiliser des points chauds sans permis de feu,
- laisser le libre accès aux extincteurs et Robinets Incendie Armés (RIA).

### Lors d'un début d'incendie


- tenter d'éteindre le feu avec les extincteurs appropriés et les RIA,
- informer immédiatement son supérieur hiérarchique,
- informer les pompiers : 18 ou le 112 pour les portables.

## • Comment éteindre un incendie : rappel


Pour éteindre un incendie rapidement, il faut utiliser un extincteur de façon efficace. Pour cela, il existe plusieurs types d'extincteurs selon le type de feu et **TOUJOURS ATTAQUER LA BASE DES FLAMMES LE VENT DANS LE DOS.**




feu de classe  
A(solide)  
papier - carton - bois




extincteur eau  
ou RIA  
à défaut  
extincteur poudre



feu de classe B  
(liquide)  
gazoil - fuel - solvants



extincteur eau  
ou RIA  
à défaut  
extincteur poudre



feu de classe C  
(électrique)



extincteur  
CO2  
à défaut  
extincteur poudre

## SÉCURITÉ : LES TOXIQUES

Les produits chimiques peuvent être dangereux pour vous et l'environnement. Mieux les connaître permet d'en limiter les risques et ainsi contribuer à la sécurité de tous.  
**L'étiquetage des produits dangereux permet d'en classer les risques.**



**Nocif / Irritant** : peut provoquer des nausées, vertiges, des brûlures... - ne pas respirer, avaler, toucher.



**Inflammable** : s'enflamme au contact d'un point chaud - ne pas utiliser avec une source de chaleur - conserver ces produits dans des récipients fermés.



**Comburant** : contribue à accroître un incendie - ne pas stocker avec des produits inflammables - conserver ces produits dans des récipients fermés.



**Toxique** : empoisonne - voir entraîner la mort - ne pas respirer, avaler, toucher.



**Corrosif** : peut provoquer des brûlures chimiques graves - ne pas avaler, toucher.



**Explosif** : peut provoquer des explosions - ne pas toucher, établir un périmètre de sécurité - prévenir le responsable sécurité.



**Dangereux pour l'environnement** : engendre des effets néfastes sur l'environnement-ne pas déverser sur le sol ou dans les égouts.



**Cancérigène, Mutagène ou nuisible pour la reproduction** : ne pas s'exposer, toucher, respirer, avaler.



**Gaz sous pression** : peut exposer ou générer des brûlures, ne pas démonter ou percer, éviter l'exposition à la chaleur.

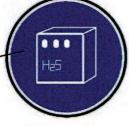
**En cas d'accident environnemental, conformez-vous aux instructions de travail affichées sur site (voir exemple ci-contre) et informez votre responsable de service.**

**Lors de mes déplacements sur le site de Ste SEVERE**

**Je me protège**



**Tenue de travail  
haute visibilité**



**Détecteur de gaz**



**Chaussures de sécurité**



**Gilet de sauvetage**

Lors des interventions à proximité des bassins, je porte un gilet de sauvetage

**INTERVENTION SUR LES STATIONS DE RELEVAGE DE LIXIVIATS**

**Toute intervention, avec descente, dans les stations de relevage contenant des lixiviats, par les agents de CALITOM est FORMELLEMENT interdite**

Ces opérations ne peuvent être réalisées que par du personnel extérieur et après établissement d'un plan de prévention qui spécifiera les modalités d'intervention



**Appareil Respiratoire  
Isolant**



**Gants**



**Harnais**



**Détecteur de gaz**

La Directrice d'exploitation

*VP*

Animateurs qualité / sécurité

*OC*

Responsable de cellule

*CC*

Indiquer les initiales et signer.



# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

## *Ensemble agissons pour l'améliorer*

Depuis 10 ans, Calitom démontre son implication environnementale à travers la réhabilitation des anciens sites, le développement de nouveaux équipements et services. Qualité et respect de la réglementation comme des autres exigences applicables ont toujours été présents dans les décisions de la collectivité. Et, nous encourageons nos prestataires à faire de même. Calitom officialise sa démarche en s'engageant dans un programme d'amélioration continue et de prévention des pollutions qui formalise les pratiques en cours mais aussi à venir. Cette ambition a pour objet d'agir dans une logique de développement durable et d'efficacité. Cet engagement se traduit par la mise en place d'un système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001 sur les deux principaux sites de traitement du département : Ste Sévère et Poullignac. Porté par le principe "Moins de déchets, plus de valeurs", Calitom a tracé le cadre de ses priorités. Pour ce faire, notre collectivité possède la volonté partagée par les élus comme les agents d'atteindre ces objectifs. Par cette note d'intention, Calitom s'investit donc de ce projet qui devient l'affaire de tous.

Le Président

Jean REVEREAULT

### >> Pôle Déchets de Ste Sévère :

- . continuer à réduire les nuisances olfactives pour obtenir la satisfaction des riverains (observatoire des odeurs, optimisation, études et mise en place de la filière plâtre en déchetteries),
- . limiter et anticiper les risques d'incidents (test régulier des procédures d'urgence),
- . mener un chantier exemplaire (reboisement sur le département des défrichements passés et à venir, gestion des poussières, tri des déchets...),
- . continuer à produire un compost de qualité conforme aux normes en vigueur, viser l'obtention de l'Ecolabel Européen.

### >> Pôle déchets de Poullignac :

- . estimer les nuisances olfactives du compost pour se conformer à l'arrêté du 22 avril 2008,
- . améliorer encore la gestion des eaux sales pour optimiser les coûts,
- . réduire la quantité de déchets enfouis par la mise en place d'une ressourcerie,
- . limiter les risques de pollution (test des procédures d'urgence - contrôle qualité automatique des rejets),
- . continuer à produire un compost de qualité conforme aux normes en vigueur et améliorer la gestion des jus associés.

### >> Calitom souhaite également réduire de 20% son bilan carbone par tonne de déchets enfouis :

- . la valorisation énergétique du biogaz issu du pôle déchets de Ste Sévère,
- . l'étude de mise en place de panneaux photovoltaïques à Ste-Sévère et Poullignac,
- . la sensibilisation du personnel de Calitom à leurs impacts, mise en place de critères environnementaux systématiquement dans les marchés publics,
- . l'entretien des espaces verts de Poullignac par des moutons.

## ENVIRONNEMENT : ISO 14001

La norme ISO 14001 fonctionne sur le principe de l'**amélioration continue** des performances environnementales.



C'est la mise en place d'un « système de management environnemental », c'est-à-dire:

**la gestion des impacts** (pollution, dégradation, destruction, gêne, maladie)  
**sur l'environnement** (faune, flore, air, sol, eau, déchets, hommes)  
**de nos activités** (enfouissement, compostage, collecte, travaux,...),  
**produits** (déchets triés, biogaz, lixiviats, sous-produits dangereux)  
**ou services** (collecte des déchets en porte à porte, déchetteries...).

Calitom a l'obligation de respecter **au minimum la réglementation** (arrêtés préfectoraux, réglementation ICPE, arrêté du 9/9/97, code de la route...), mais aussi de se fixer ses propres objectifs d'amélioration et de prévention de la pollution (réduction des odeurs, réduction du bilan carbone,...).

## ENVIRONNEMENT : REMARQUES

### • Les Fiches de Remarque Environnement Sécurité


La fiche de remarque environnement "sécurité environnement" permet à chaque agent de Calitom de faire remarquer un dysfonctionnement ayant ou pouvant avoir un impact sur la sécurité du personnel, des prestataires, des usagers ou un impact sur l'environnement, de faire une proposition d'amélioration ou de signaler une plainte :

- se procurer une fiche de remarque (EG01) soit au près de son responsable de service, du responsable environnement/qualité ou du responsable sécurité,
- remplir la partie supérieure (émetteur) de la fiche en y mentionnant son nom, le site concerné, la date, sa remarque et le type de remarque,
- transmettre la fiche au responsable environnement ou sécurité.

Dans le cas où la fiche est validée (elle ne doit concerner que la sécurité, l'environnement et/ou la qualité), un responsable de l'action est nommée pour mettre en place les mesures nécessaires et répondre à la remarque formulée.

La fiche retourne ensuite à l'émetteur qui valide ou non l'action menée. S'il estime que les mesures ne sont pas suffisantes ou inadaptées, une nouvelle fiche peut être faite.

**TOUTES LES FICHES ETABLIES  
SERONT TRAITÉES**

 service public des déchets Dernière impression le 22/01/2009 15:26	<b>Enregistrement</b> <b>Fiche de remarques</b>	EG 01 <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Autre
	<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement <input type="checkbox"/> Proposition <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Autre	
E M E T T E U R	Emetteur : _____ Lieu : _____ Date : _____ Descriptif et conséquence :           Visa émetteur	
	Remarque prise en compte. Le <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON → Motif : _____ A traiter par : Sécu. / Envir. Pour information : _____ Visa Animateur Sécu. ou Envir.	
T R A I T E M E N T	Cause :  Action corrective proposée et moyens :           Date cible : _____ Date effective : _____ Visa acteur	
	Vérification de l'action effectuée le Validation <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Remarque :           Visa émetteur	

## — ENVIRONNEMENT : ECO-AGENT —

### *• Les bons comportements à adopter*

#### **L'air**



- ne pas faire de feu,
- après l'utilisation de produits chimiques, fermer les bidons et les fûts,
- ne pas laisser les véhicules en marche inutilement.

#### **L'eau**



- ne pas rejeter des produits chimiques dans les réseaux d'eaux,
- entretenir la propreté des aires de stockage, des voies de circulation, des aires de chargement et de déchargement,
- signaler toute eau de couleur ou d'odeur anormale et écoulement, stopper au plus vite en attendant l'avis d'un hiérarchique,
- signaler immédiatement toute fuite d'eau au responsable maintenance.

#### **Le sol**



- nettoyer votre lieu de travail régulièrement
- ne pas jeter de produits chimiques sur le sol, les stocker sur rétention,
- lors d'un déversement de produit chimique, nettoyer la zone touchée avec des absorbants ou de la sciure de bois.

#### **L'énergie**



- éteindre les lumières en quittant une pièce et les appareils électriques après leur utilisation,
- fermer les portes et fenêtres des locaux climatisés et/ou chauffés,
- conduire souple et modérée permet d'économiser jusqu'à 40% de carburant.

#### **La gestion des déchets**



- trier, collecter, stocker,
- éliminer les déchets  
comme il est présenté sur les fiches "déchet" implantées sur le site.

## N° D URGENCE

POMPIERS .....	18
GENDARMERIE.....	17
SAMU .....	15
Centre antipoison .....	05 56 96 40 80
Médecine du travail.....	05 45 69 70 02
EDF .....	0810 333 116
GDF .....	0810 161 600

Calitom .....	05 45 65 82 50
Responsable Hygiène et Sécurité - M. Olivier CHAMOULEAU.....	05 45 65 97 08
Responsable Qualité / Environnement - Melle Laetitia DARENNE.....	05 45 65 96 35

---